



Concours amateur

Réaliser un **dessin d'humour** format A4
illustrant le thème :

« **DESSINE-MOI LA MUSIQUE** »

Ouvert aux 3/5ans – 6/8 ans – 9/11 ans – 12/16 ans et adultes

Le concours est doté de 1000 € de **prix et de plusieurs entrées au parc du Futuroscope** offertes par la **MAIF**, partenaire du salon depuis de nombreuses années.



MAIF

Adressez les dessins **avant le**
1^{er} mars 2025

au Centre International de la
Caricature, du Dessin de
Presse et d'Humour, 7 Route
du Château d'Eau, 87590
Saint-Just-le-Martel



05 55 09 26 70

salon.humour@wanadoo.fr



Règlement du concours amateur



Article – 1 – Le Salon International de la Caricature, du Dessin de Presse et d'Humour de Saint-Just-le-Martel organise un concours de dessin amateur. Ce concours a pour thème « Dessine-moi la musique »

Article – 2 – Le concours de dessin est ouvert aux enfants à partir de 3 ans jusqu'au adultes. La participation est gratuite.

Article – 3 – Le dessin doit être réalisé sur une feuille de format A4 (21 x 29,7 cm) sans légende ; toutes les techniques et moyens plastiques peuvent être utilisés. Le nom, prénom, adresse et l'âge du participant devront être mentionnés au dos de la feuille. Pour participer, envoyez ou déposez le dessin ainsi qu'un exemplaire du règlement du concours signé avant le 1er mars 2025, à l'adresse salon.humour@wanadoo.fr ou l'adresse postale de l'association : Saint Just Culture Loisirs, 7 Route du Château d'eau, 87590 Saint-Just-le-Martel

Article – 4 – Le jury est composé de plusieurs personnes dont : 2 dessinateurs professionnels, le représentant du partenariat, des membres de l'association

Article – 5 – Les dessins seront classés par catégories : de 3 à 5 ans, 6 à 8 ans, 9 à 11 ans, 12 à 16 ans et adultes

Article – 6 – - Lancement du concours le mercredi 2 octobre 2024 - Clôture de la remise des dessins le 1^{er} mars 2025.

Article – 7 – Les dessins ne seront pas retournés, sauf demande particulière, les dessins des lauréats seront exposés sur le site internet du salon et les réseaux sociaux ainsi qu'à l'espace Loup lors de la remise des prix.

En envoyant son dessin, chaque participant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur, et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de communication de l'association.

Article – 8 – Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article – 9 – L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours devrait en tout ou partie être modifié, prolongé ou annulé.

Article – 10 – Lots : 1000 € de prix et des entrées au Futuroscope offertes par la MAIF, partenaire du concours aux enfants des catégories 9/11 ans et 12/16 ans.

